

Séance du 17 Décembre 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance publique, salle des fêtes, le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures sous présidence de Monsieur CERBELLE Régis, Maire.

Etaient présents : M. BAUCHET Michel – M. CERBELLE Régis – M. CHAUVEAU Michel – M. DELISLE Gilles - M. GORGET Yannick - MME HAREAU Claire – M. HORPIN Elie – M. LANCELEUR Jérôme – M. LEGUY Antoine
Mme LEMAITRE Jacqueline - M. LEMAITRE Paul-Adrien - M. LESIEUR Yannick – MME ROBERT Stéphanie

Absente excusée : Mme BERTIN Aurélie

Secrétaire de Séance : M. Antoine LEGUY

Nombre de Membres : **En exercice** : 14 **Présents** : 12 **Votants** : 12

ORDRE DU JOUR

Information sur le Droit de Prémption Urbain,
Modification des statuts de LBN Communauté et délégation partielle de compétence à la Région
Pays de la Loire pour le transport à la demande,
Coefficient de modulation pour assainissement,
Adhésion à Santé au travail 72
Demande de subvention pour le Comice de Brûlon 2026,
Demande des Sapeurs-Pompiers pour organiser un spectacle pyrotechnique en 2026,
Panneau de communication pour les points d'apports volontaires,
Promotion de la commune,
Frelons asiatiques : étudier une prise en charge de la commune,
Demande d'installation d'un mobilhome pour une activité en zone UA,
Offre financière pour une mission d'assistance pour la relance de la DSP assainissement,
Comptes rendus des commissions,
Questions diverses

Lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal, adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet – Décision en matière de préemption urbain

Monsieur CERBELLE indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie, il s'agit du bien suivant :

- AC 101 – 5 rue du Collège

Et informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption

Délibération N° 2025-12-D01 - OBJET : Modification des statuts de LBN Communauté et délégation partielle de compétence à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande,

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'ajouter aux statuts l'article 2.10 – Mobilité : Organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du code des transports et ajouté : « Délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial ».

Il faut que chaque conseil municipal approuve ces modifications de statuts. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification de statuts.

Délibération N° 2025-12-D02 - OBJET : Coefficient de modulation pour l'assainissement

Petit rappel : l'agence de l'eau a mis en place une nouvelle redevance de performance des réseaux d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette redevance se calcule sur le volume facturé aux abonnés multiplié par le taux voté par les agences de bassin (0.28 cts/m³ en 2026) et multiplié par un coefficient de modulation. Le coefficient de modulation dépend bien sûr des données saisies concernant l'assainissement collectif. Pour 2026, ce coefficient est de 0.60. Ce qui représentera sur les factures des abonnés une contrevaletur de 0.1680/m³.

Le conseil valide.

Délibération N° 2025-11-D03 - OBJET : Adhésion a Santé au travail 72

Santé au travail 72 s'était désengagé des collectivités et propose à nouveau une adhésion au 1^{er} janvier 2026. La cotisation annuelle par agent est fixée à 138 €uros. Il faut une délibération pour adhérer et mandater Monsieur le maire afin de la signer. Monsieur Bauchet indique que la cotisation est élevée mais que de toute façon nous n'avons le choix que d'adhérer. Le conseil valide et mandate Monsieur le maire afin de signer la convention.

OBJET : Demande de subvention pour le comice agricole 2026

L'association du comice agricole a fait une demande de subvention pour le comice des 26 et 27 septembre 2026 qui accueillera le premier Open international de sculptures à la tronçonneuse. Le conseil municipal accepte de soutenir financièrement le comice, la décision du montant sera prise en même temps que les subventions en début d'année 2026.

OBJET : Demande des Sapeurs-Pompiers pour organiser un spectacle pyrotechnique en 2026

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers souhaite pour 2026 organiser un spectacle pyrotechnique au lieu du feu d'artifice, sans retraite aux flambeaux et le spectacle se ferait sur le terrain de football. Le conseil valide ce projet et attend le retour de devis.

OBJET : Panneaux de signalisation pour les points d'apports volontaires

LBN communauté (service environnement) souhaite installer un panneau (2 m de hauteur par 2.50 de largeur) au niveau des points d'apports volontaires de chaque commune et souhaite savoir à quel endroit la commune souhaite qu'il soit installé. A l'unanimité, les membres du conseil municipal souhaite qu'il soit mis au niveau de la déchetterie.

OBJET : Promotion de la commune

Monsieur le maire demande à chaque conseiller de réfléchir à des moyens pour faire la promotion de la commune afin que l'on puisse voir des familles s'installer dans le lotissement, et vendre des parcelles. Chacun réfléchit à ce qui pourrait envisager.

OBJET : Frelons asiatiques : étudier une prise en charge de la commune

Une demande a été faite en mairie pour la prise en charge totale ou partielle des destructions de nids de frelons asiatiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer.

OBJET : Demande d'installation d'un mobilhome pour une activité en zone UA

MME ET M. HOUNICHEREN ont fait un courrier pour demander l'installation de leur mobilhome pour y installer un atelier de couture.

Petite information : leur terrain se situe en zone UA (centre bourg ancien) où le stationnement isolé des mobilhomes est interdit.

Madame LEMAITRE Jacqueline fait une présentation du projet. Monsieur le maire indique que l'enquête publique dans le cadre du PLUi démarre lundi 22/12 et que le commissaire enquêteur fait une permanence ce même jour et qu'il faudrait que MME ET M. HOUNICHEREN viennent émettre une demande sur le registre par rapport à cette installation.

Malheureusement, rien ne peut être accordé avant.

OBJET : Offre financière pour une mission d'assistance pour la relance de la DSP Assainissement

La commune a actuellement un contrat DSP (Délégation de Service Public) avec VEOLIA EAU, qui se terminant le 31/12/2024, nous l'avons prolongé par 2 avenants de 1 an. Il faut maintenant relancer cette DSP dès le début de l'année 2026. Une proposition de mission d'assistance pour cette relance a été demandée à Collectivités Conseils pour un montant de 4 950.00 €uros HT. Le conseil municipal valide le devis.

OBJET - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Travaux :**
 - o Projet d'une future MAM : le projet avance, des devis vont être réalisés,
 - o Rencontre avec les membres de la BF La Chantenaysienne pour leur demande de salle de musique, pour l'instant les élus ont juste rassemblé leurs souhaits,
 - o Maison de la poste : les travaux avancent
- VACTEL TOURISME : présentation de nouveaux tarifs au prochain conseil
- VACTEL COMMUNICATION : le chantenaysien est en cours

OBJET – QUESTIONS DIVERSES

- M. Le maire informe que la Sous-Préfète quitte ses fonctions,
- Rappel : vœux du maire le 24/01/2026 à partir de 19 h,
- Projet de 2 bâtiments blancs dans la zone artisanale,
- Délibération N° 2025-12-D04 – Remboursement d'une concession cimetière – monsieur le maire laisse la parole à Isabelle MAHUET, secrétaire : MME ET M. GAVOUYERE ont en 2013 acheté une concession pour 50 ans pour un montant de 160 euros. Ils sont venus en mairie pour changer d'emplacement et acheter un double emplacement pour 30 ans pour un montant de 600 euros. Il est possible, sur décision du conseil municipal de leur rembourser, a prorata de temps restant, la concession de 2013. Le calcul est le suivant : 160 euros/50 ans soit 3.20 par an. Il reste 38 ans soit un montant de 121.60 à leur rembourser. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de leur rembourser la somme de 121.60 et mandate Monsieur le maire afin de faire de mandat.

Prochain conseil municipal : le 21 janvier 2026 à 20 h - Fin de séance à 20 h

Séance Du 2025 – délibérations prises du N° 2025-12-D01 à 2025-12-D05

N° de délibération	Objets
N° 2025-12-D01	Modification des statuts de LBN Communauté
N° 2025-12-D02	Coefficient de modulation
N° 2025-12-D03	Adhésion à Santé au travail 72
N° 2025-12-D04	Remboursement concession cimetière

Noms et prénoms des membres présents	Signatures
CERBELLE Régis	
BAUCHET Michel	
CHAUVEAU Michel	
HORPIN Elie	
BERTIN Aurélie	Absente excusée
DELISLE Gilles	
GORGET Yannick	
HAREAU Claire	
LANCELEUR Jérôme	
LEGUY Antoine	
LESIEUR Yannick	
LEMAITRE Jacqueline	
LEMAITRE Paul-Adrien	
ROBERT Stéphanie	Absente excusée